

# ASSURANCE MULTIRISQUE AGRICOLE (BAILLEUR)

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de l'assurance Multirisque agricole (Bailleur)

L'assurance Multirisque Agricole Bailleur permet de couvrir votre Responsabilité civile ainsi que les dommages subis par vos bâtiments d'exploitation.

<b>SOUSCRIPTEURS</b>	Les bailleurs de biens agricoles (propriétaires non occupants).
<b>GARANTIES</b>	Prise en charge des frais de démolition, de déconstruction, de démantèlement, de désamiantage, de déblai, d'équarrissage. Prise en charge de vos pertes de loyers. Remboursement des frais supplémentaires engagés pour limiter la réduction de votre activité.
<b>ÉVÉNEMENTS GARANTIS</b>	Pour la garantie 'Responsabilité civile' : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dommages causés par l'un de vos bâtiments / vos biens mobiliers ou animaux et ceux dont vous avez la garde / vos véhicules terrestres à moteur lors de l'utilisation de la fonction outil / vos produits livrés en France métropolitaine</li> <li>- dommages causés accidentellement à un bien que vous empruntez ou prenez en dépôt exceptionnellement,</li> <li>- dommages causés par une personne vous apportant une aide bénévolement / dans le cadre de l'entraide agricole,</li> <li>- pollution causée accidentellement à l'environnement,</li> <li>- maladie ou accident professionnel affectant l'un de vos salariés.</li> </ul> Pour la garantie dommages aux biens : <ul style="list-style-type: none"> <li>- incendie / Dommages électriques / Collision,</li> <li>- tempête / Neige / Grêle / Evénements climatiques - Inondation,</li> <li>- catastrophes naturelles / Attentats, actes de terrorisme, émeutes, manifestations populaires.</li> </ul>



## Bon à savoir

<b>EN CAS DE SINISTRE</b>	En cas de sinistre, contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (appel et service gratuit)
<b>FRANCHISE</b>	10 % des dommages encadrée par un montant minimum et maximum variant en fonction du choix parmi les 5 niveaux suivant : mini 200 à maxi 750 €, 300 à 1 500 €, 600 à 3 000 €, 1 500 à 7 500 €, 3 000 à 10 000€. La franchise de la garantie événements climatiques est identique à celle de la garantie catastrophes naturelles : soit 10% des dommages avec un minimum de 1 140€ (ou 3 050 € si les dommages sont imputables aux mouvements de terrain consécutifs à une sécheresse).
<b>RACHAT DE FRANCHISE</b>	Vous avez la possibilité de racheter votre franchise sur vos garanties responsabilités civiles.
<b>GARANTIES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES</b>	Responsabilité civile, en cas de dommages causés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de travaux que vous réalisez pour le compte d'une autre personne,</li> <li>- par vos produits exportés en dehors des Etats-Unis, Australie et Canada (monde entier couvert uniquement pour la commercialisation de vins et alcools)</li> <li>- au cours de vos activités de saillie ou de maréchalerie, de tourisme rural et/ou tourisme équestre, d'enseignant d'équitation, de loueur de matériels agricoles, de conseil.</li> </ul> Dommages aux biens, en cas de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vol / Vandalisme,</li> <li>- bris de machines / Dommages aux marchandises, approvisionnements, matériels et animaux transportés,</li> <li>- dégâts des eaux / Bris de glaces,</li> <li>- perte de liquide et dommages aux cuves,</li> <li>- bris de bouteilles et autres types de conditionnement</li> </ul> Pertes d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conséquences financières des dommages couverts par les garanties de base : niveau 1.</li> <li>- les conséquences financières des dommages couverts par les garanties de base et optionnelles : niveau 2.</li> </ul> Protection juridique des litiges de la vie professionnelle (seuil d'intervention de 228 €).

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les Conditions Générales et vos Conditions Personnelles.



Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 – RCS Paris.  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé au 56 / 58 Avenue André Malraux 57000 METZ (Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX) - SIREN 775 616 162 RCS METZ - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 719.

Document non contractuel - Informations valables au 03/12/2018, susceptibles d'évolutions.